

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 17 SEPTEMBRE 2012

POINT ACTUALISE SUR LES ZONES CONSTRUCTIBLES SUITE A LA MODIFICATION DU P.O.S.

Secteur sous la Mairie

Les 4 propriétaires des terrains concernés ont engagé les procédures nécessaires afin de proposer un schéma d'organisation de la zone en adéquation avec le Plan d'Occupation des Sols. A suivre

Secteur au Champa (la Ville)

Des rencontres ont eu lieu avec un lotisseur, un géomètre, le Maire et les Adjointes et en concertation, un schéma d'organisation de la zone est en cours de validation.
Il reste à obtenir l'avis de la Direction Départementale des Territoires (ex DDE) pour arrêter la voie d'accès à ce futur lotissement.

Taxe d'Aménagement renforcée pour ces zones

Une taxe d'aménagement renforcée peut être mise en place pour ces zones pour participer aux équipements publics réalisés par la collectivité (eau, assainissement, voirie, etc.) mais doit être motivée et justifiée.

Si cette taxe est instaurée, elle est applicable au 1^{er} janvier 2013 à condition que les permis d'aménager de ces zones ne soient pas déposés en Mairie avant le 30 septembre 2012.

Le Conseil Municipal décide de faire chiffrer pour les deux zones les aménagements publics à engager et délibérera lors de la prochaine réunion.

MISE EN PLACE DE LA PARTICIPATION POUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC)

La Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE) a été supprimée au 1^{er} juillet 2012 pour être remplacée par la Participation pour Assainissement Collectif (PAC).

Contrairement à la PRE qui ne concernait que les constructions neuves (1.500 € pour la Commune), la PAC doit, selon la législation, être instaurée aussi pour les constructions existantes qui se raccorderont à la station d'épuration.

Le Conseil Municipal décide de s'accorder un délai de réflexion supplémentaire avant la mise en application définitive.

A suivre

DEMANDE DE SUBVENTION DU CIFODEL

Le Conseil Municipal accepte de verser une subvention exceptionnelle pour 2012 au CIFODEL afin de pérenniser cette structure.

Montant de la subvention sollicitée et accordée : 146 € (50 % de la contribution annuelle).

.../...

CONVENTION A INTERVENIR AVEC L'OFFICE NATIONAL DES FORETS

Le Conseil Municipal accepte la convention à intervenir avec l'O.N.F. pour la mise en œuvre d'une opération de vente et d'exploitation groupées de bois. Il s'agit d'engager des travaux pour une dépense d'environ 14.469 € H.T. qui généreront un total de recettes brutes de 18.430 € H.T.

Cette opération qui permet une meilleure exploitation du domaine forestier devrait se traduire par une recette au profit de la Commune (3.961 €).

PROJET DE RELANCE DE L'ACTIVITE TOURISTIQUE DU CHEMIN DE FER DE LA MURE

Le Conseil Municipal accepte de s'engager au côté des 42 communes des cantons de Corps, Valbonnais et la Mure pour travailler ensemble en vue de voir aboutir la relance de l'activité du petit train de La Mure pour l'intérêt économique du territoire mais aussi du Département.

Les 43 communes souhaitent également soutenir la station de l'Alpe du Grand Serre qui traverse des difficultés.

QUESTIONS DIVERSES

Contrat aidé

Le jeune Adrien Rudkiewicz est employé au sein des services techniques pour une durée de 6 mois depuis le 20 août dernier à raison de 24 h par semaine dans le cadre d'un contrat aidé subventionné par l'Etat (70 % avec exonération de charges patronales).

Le Conseil Municipal accepte le financement d'actions de formation au profit d'Adrien pendant la durée du contrat pour une meilleure insertion à l'issue du contrat et répondre aussi à une exigence de l'Etat à la signature du contrat.

Cession de terrain

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte notarié relatif à la cession à titre gracieux par M. André Jean-Claude de la parcelle de terrain située aux Jeannots sur laquelle est implanté le transformateur électrique (261 m²) et à régler les frais correspondants (notaire, géomètre).

Abandon de l'usage de produits phytosanitaires

Les aides du Conseil Général sont désormais conditionnées, quel que soit le montant du projet, par l'engagement de la collectivité à abandonner l'usage des produits phytosanitaires.

Le Conseil Municipal accepte par conviction de l'intérêt écologique du dispositif de ne plus utiliser de produits phytosanitaires dans la gestion des voiries et dépendances communales.

US Valmontoise (foot)

Le Conseil Municipal prend acte qu'aucune rencontre de foot n'est prévue sur le stade communal et regrette le non-respect des engagements pris avec les dirigeants de la fusion qui prévoient quelques rencontres par souci d'apporter un peu d'animation au village.

Le Conseil Municipal décide d'informer le club qu'à compter de 2013 la subvention communale sera subordonnée au nombre de licenciés résidant la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22 h 30.